

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 5

Artikel: Boutades
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196071>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

moelleux de sa taille ; on peut encore, par un tour de valse rondement mené, faire passer à une femme une sorte de petit examen sur sa santé, sur sa constitution. Je me rappelle un soir, il y a bien une vingtaine d'années, c'était rue Le Peletier, dans le vieux Opéra qui a brûlé. Je me trouvais sur le théâtre, attendant le moment de mon entrée, pour le « pas des frotteurs », dans *Guillaume Tell*. Vous savez, au troisième acte. Deux abonnés causaient, tout près de moi, dans les coulisses. L'un de ces messieurs était un de mes anciens élèves. J'ai eu tant d'élèves ! Sans le vouloir, j'entendais des bribes de la conversation et ces deux phrases frappèrent mon oreille : « Eh bien ! te décides-tu ? » — « Mon Dieu, répondait mon élève, je la trouve bien gentille ; mais on dit qu'elle est faible de la poitrine ! » Alors, moi, j'ai fait une chose en dehors de mon caractère ; j'ai demandé pardon d'avoir entendu, malgré moi, et j'ai dit à mon ancien élève : « Je crois qu'il s'agit d'un mariage. Voulez-vous m'autoriser à vous donner un conseil, un conseil tiré de l'exercice de ma profession ? Permet-on la valse à cette jeune personne ? » Vous savez... il y a des mères qui ne permettent pas.

— Je sais, je sais...

— Mon élève me répondit : « On la lui permet ». — Eh bien ! alors, monsieur, lui dis-je, voilà ce qu'il faut faire. Je vous connais. Je sais ce que vous valez, vous avez du jaret, de l'épau et de la respiration. Faites-moi faire à cette jeune personne cinq minutes de valse, sans lui donner le temps de faire : Ouf ! Si elle vous dit : « Assez, monsieur, assez ! » vous répondrez avec une espèce d'égarement : « Oh ! non, mademoiselle ! encore, encore ! » Vous aurez l'air d'être dans le ravissement de valser avec elle. Elle croira que vous êtes pris d'une folie de danser, comme dans *Giselle*. Ça la fattera, même si ça la suffoque. Et au bout de cinq minutes de ce train-là, arrêtez-vous net sur place, et, vous penchant un peu sur son épau, en extase, la valse autorise ces positions-là, écoutez sa respiration dans le dos. Si ça fait le bruit d'un soufflet, n'épousez pas, mais si vous n'entendez rien, épousez ! épousez !

Nous en étions là de cette intéressante conversation, quand le ballet vint à finir. Nous fûmes, Morin et moi, assaillis par un véritable tourbillon de patineuses. Et ma petite Westphalienne, me retrouvant là où elle m'avait laissé :

— Ah ! ça, me dit-elle, vous venez donc vous confesser à l'Opéra ? Donnez-lui l'absolution, M. Morin, et rendez-le moi. Allons, venez un peu au foyer.

Elle me prit le bras, et nous nous en allâmes de compagnie, pendant que cet excellent Morin soutenait, grave et digne, sous ses ornements sacerdotaux, le choc de cette avalanche de danseuses.

Ludovic HALÉVY.

Pierre Tatipotze.

IV.

La to dè Gâusa et lo Tunnet. — Onco la soupa à la farna.

N'est pas l'embarras, là où rud'affé quand faut sè vaire pè lè mans dai procureùs et dè la justice. Noutron Pierre n'étai portant pas à pliendre coumeint bin dâi pourro diablios que lâi a ; ne payive pas sè marchands de vin, diabe lo courtze qu'on pouâvè lâi teri ; et quand l'étai riond, pè Lavaux ào bin à la pinta dào Croton, cauchenâve lo premi venu, et pu lè botolies dè vin boutzi roulavont et lè batz assein, que cein n'étai pas 'na via.

Mâ l'étai la pourra fenna qu'etai d'à pliendre avoué sè petits eïnfants, que ne savai ma fai pâi iô alla sè reduire, kâ failliâi frou, failliâi via, la mâison s'étai veindia. Lè ci trapu qu'on lâi desai Pâi-rodze, que l'avâi ussa ào quâ-rabais. Se cliau dè Frâidevela n'avant pas prâi clia fenna tzi leu, l'arâi falliu allâ. se reduire tzi son biâu-père. Po lo Pierre, resta pè Losena ; vollaïvè fère à leva son décret, et recoumeinci on traffi. Desai prâo, mâ ne trovâvè nion po lai avanci quôquè batze, et failliâi sein allâ travaili au Tunnet dè la Barra, que crosavan justameint.

L'étai on bocon du dè tzerdzi lo tombereau après avâi fè deince lo monsu et écliafia tant de botolies dè vin boutzi, mâ l'étai bin force.

L'étai oquie dè tiurieux què cè Tunnet. L'étai

cinq aò chi z'ans apri quarante-cinq ; lè z'affères n'allavont pas ; nion ne pouâvè avâi dè l'ardzeint, lè gros lo catzivont ; fasai tchai vivre que l'étai 'na misère ; lè truffè l'avont la maladi, que desont que l'étai la revoluchón qu'avâi cein amenâ ; iò lâi avâi pè cé Tunnet 'na beinda dè pourous diablios ; l'en avâi dè Savigny, dè Palindzo, dè Losena et de ne sè iò. Quand on individu fasai mau sè z'affères, lè dzeins desant dinse : « Vollaï-vo frémâ que va alla ào Tunnet ion dè clliâo quattro matins.

Mâ ne vollien no z'en alla revaire lo moulin de Bretigny, venidé.

Quand lo monnai l'eut vu parti son vòlet, sè dese dinse : « Dieu tè conduise, té n'i rein que 'na tzerropa et on tatipotze que ne sâ pas cein que sè vâo. Mâ n'è pas question, pu pas fère tot solet, mè faut trouva quaucon. »

N'alla pas granteimps que trova cein que lâi failliâi, et que dévena bin stu iadzo ; sebin que lo vòlet qu'étai on biâu luron que savâi sè reveri, frequanta la fellie d'âo monnai, que ne fe pas la defecila, et vatequie l'affère eimmodâie : lo vòlet resta ào moulin, fut adi bin ào pan dè sè maitres, et à la fin démda la fellie. Et lo bon dè l'affère, lè que l'eut la fellie et lo moulin per dessus. Ma fâi, que vollaï-vos que vos diesso, lo vòlet trova la patze bouna, et noutron gaillard garda la fellie et lo moulin ; et firon dè la soupa à la farna trei iâdzos per dzo, et la troviront bouna : quand vos dio que ne faut jamais mépresi la soupa à la farna, n'èio pas raison, dîtes-vai ora ?

Pierre desai dâi iadzo pè cé Tunnet : « N'è pas l'embarras, se iavè su, saré resta ào moulin de Bretigny. » Mâ l'étai trâo tard.

« Se ti bin, tin-lai-tè ! » so desai ma mère-grand.

L. FAVRAT.

L'industrie de la toilette. — En 1850, à Paris, le nombre des couturières s'élevait à 158. On comptait, en outre, 67 maisons de nouveautés confectionnées. En 1895, le Bottin accuse 1637 couturières et 296 maisons de nouveautés confectionnées, sans compter de nombreuses fabriques de jupons qui n'existaient pas il y a 40 ans.

On estime maintenant à 65,000 le nombre des ouvrières de Paris vivant de la couture. Vivant, c'est presque une façon de parler : il serait plus exact de dire qu'elles meurent lentement.

Dans la France entière, l'industrie de l'habillement et de la toilette compte 81,406 patrons, 143,648 patronnes, au total 225,054 chefs de maisons, occupant 135,977 hommes et 564,824 femmes, soit ensemble 700,801 personnes. En additionnant tous ces chiffres, on constate que 925,855 personnes vivent des professions de l'habillement et de la toilette.

On peut donc estimer au moins à 400,000 le nombre des ouvrières occupées à la toilette des femmes. Admettant qu'il y a 200 jours de travail par an, et que le salaire moyen est de 2 francs par jour, cela fait un salaire total annuel de 1,600,000 francs par an. Si le salaire des ouvrières représente, en moyenne, 13,75 % du prix de vente cela correspond à un chiffre d'affaires de 1,163,630,000. Il en coûte de ne pas aller tout nu.

(*Le Tout-Savoir.*)

Boutades.

Un bien joli calembour : C'était en 1870, au Cercle de Beau-Séjour. Un habitué lisait à haute voix, dans un de nos journaux, un article sur la restauration de la cathédrale. Arrivé à certain passage où il était dit : « La solidité de la flèche ne dépend que des tirants, » un auditeur s'écrie : « Mais, c'était le contraire du temps de Guillaume-Tell : la solidité des tyrans ne dépendait que de la flèche ! »

On parlait, dans une réunion, de la publicité que peuvent offrir les journaux. Quelqu'un faisait remarquer qu'ils étaient peu lus dans la campagne, et que, dans plusieurs villages, on ne s'y abonnait pas du tout.

— Il n'y a pas besoin, dit un député campagnard, on nous en envoie assez pour rien.

X... est dévôt, mais il rendrait des points à Harpagon. — Quand il prie, disait quelqu'un, il joint les mains avec tant de ferveur qu'il lui est impossible de les séparer au moment de la quête.

Qui a mangé les petits gâteaux qui étaient dans le buffet ?...

— C'est moi, maman.

— Et pourquoi cela ? méchant enfant !

— Tu avais recommandé à la bonne de toujours fermer le buffet ; hier, elle a oublié, alors pour lui donner une leçon, j'ai mangé les gâteaux.

On demande à un photographe, qui a la spécialité des nègres, pourquoi il les fait toujours poser en cravate blanche :

— C'est, répondit-il, indispensable pour bien marquer l'endroit où la tête commence.

Une pauvre femme se plaint des mauvais traitements de son mari.

— Il va, gémit-elle, jusqu'à me frapper pendant la nuit.

— Si l'on peut dire ! proteste le mari, moi qui dors les poings fermés.

— Je m'en aperçois bien...

En police correctionnelle :

— Vous êtes prévenu d'avoir autorisé dans votre établissement des jeux de hasard.

— Des jeux de hasard ! mon président, je proteste !... Tous ces messieurs trichaient !...

Entre bonnes amies :

— Tiens, voilà Antoinette... quand elle passe tout le monde se retourne.

— Oui... de l'autre côté.

Une perle de réclame, cueillie dans un journal allemand :

« Mon tapioca déifie toute concurrence ; toute personne qui pourra prouver qu'il est nuisible à la santé, en recevra gratuitement trois boîtes. »

Au tribunal :

Le président. — Accusé, pour la dernière fois, je vous adjure de nous dire dans quel piège vous avez attiré les trois victimes de vos méfaits.

L'accusé. — Peu pas, mon président.

Le président. — Et pourquoi ce silence obstiné ?

L'accusé, d'un air très digne : Le secret professionnel !

— Elle est forte, celle-là ! Vous allez avec votre femme faire un voyage d'agrément en Italie, et vous emmenez votre belle-mère !

— Mon cher, elle répétait à chaque instant : « Voir Naples et mourir ! » Je l'ai prise au mot !

THÉÂTRE. — Est-ce à son esprit, à son humour, toujours jeunes, où à l'élan donné par les *Deux Gosses* que, jeudi soir, Molière a dû de célébrer — avec un léger retard — son anniversaire devant une salle comble ? Nous ne le savons. Mais ce dont nous sommes certain, c'est que personne n'aura regretté sa soirée. On dira de Molière tout ce qu'on voudra, son règne n'est point encore terminé.

— Demain, dimanche, en matinée, **Les deux Gosses** ; le soir, **La belle Limonadière**, drame à grand spectacle. — Jeudi prochain, pour répondre à de nombreuses demandes, une deuxième représentation du **Bourgeois gentilhomme**, avec la musique de Lulli.

L. MONNET.

Lausanne — Imprimerie Guilloud-Howard.